



Commune d'HOUDAIN

REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DECISION N° 2026- 111 DU 12 AOUT 2026

OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION D'UN SPECTACLE AVEC L'ORGANISATEUR METRONOME

L'an deux mille vingt-six, le 12 août ;

Le Maire de la Commune de Houdain,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;
Vu la délibération du Conseil municipal portant délégation de compétences au Maire pour la passation des contrats nécessaires à l'administration communale ;

Considérant la programmation culturelle de la commune ;

Considérant le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Voyage » proposé par l'association **Métronome**, sise 15 rue du Noir Cornet à Salperwick (62500), représentée par son Président, Monsieur Christian TACQUET ;

Considérant que ce spectacle sera présenté le **6 novembre 2026 à 20 h 00**, à la **salle Cailliau**, rue du Jeu de Paume à Houdain ;

Considérant que le montant de la prestation s'élève à **3 890,00 € HT**, soit **4 103,95 € TTC** (TVA à 5,5 % comprise), incluant le spectacle et la prestation technique son ;

DÉCIDE

Article 1 : De conclure et signer le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Voyage » avec l'association Métronome, pour une représentation organisée le 6 novembre 2026 à la salle Cailliau de Houdain.

Article 2 : Le coût de cette prestation est fixé à **4 103,95 € TTC**, conformément aux dispositions du contrat.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

Article 4 : La Direction générale des services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Conformément aux dispositions en vigueur, la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et il en sera rendu compte au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Houdain, le 12 août 2026

Le Maire,
Steven THIRY

